



# COMMUNE HENIN SUR COJEUL

Reunion de Conseil du 31 Mars 2023

Convocation Du 25 Mars 2023

Présents : Olivier MAURY, Bernard LEFRERE, Christophe DELANNOY, Cédric DUDEK ,  
Jean-Pierre BOINSKI, Laurent WINTREBERT, Pierre ROUSSEZ, Martine FRAMERY,  
Emmanuel VERWAERDE, Julien MARQUIS

Secrétaire de séance :

Absents pouvoirs : Sylvie CARPENTIER a donné pouvoir à Martine FRAMERY, Eric  
LOMBARD a donné pouvoir à Bernard LEFRERE, Aurélien VARLET a donné pouvoir à Cédric  
DUDEK

Absent :

19 h 15 - Début de la Séance

## *I) Vote Compte Administratif*

En accord avec les comptes de la trésorerie, après avoir étudié les états de la comptabilité 2022, le  
Maire présente au conseil le résultat de l'exercice 2022.

### *Fonctionnement :*

*Dépenses* : 285 686.32 € *Recettes* : 305 066.99 € soit un résultat de fonctionnement 2022 de +  
19 380.67 €

### *Investissement :*

*Dépenses* : 175 824.70 € *Recettes* : 207 175,25 € soit +31 350.55 €

### *Il faut ajouter les excédents de l'année 2021 au résultat 2022 :*

Fonctionnement : + 182 087.99 € (n-1) + 19 380.67 € (n) = + 201 468,66 €

Investissement : + 43 224.89 € (n-1) + 31 350.55 € (n) = + 74 575.44 €

Le report sur le BP 2023 : 201 468.66 € en recettes de fonctionnement  
74 575.44 € en recettes d'investissement

Le Maire ne prenant pas part au Vote, Le 1<sup>er</sup> Adjoint demande au conseil de bien vouloir délibérer  
sur le compte Administratif.

CONTRE : .....00..... ABSTENTION : .....00..... POUR : .....12.....

## *II) Délibération des taux d'impositions*

Le Maire informe le conseil que le conseil doit décider des taux d'impositions foncier bâti, non  
bâti et la taxe habitation sur les résidences secondaires ou logements vacants depuis plus de 2 ans.

Pour information les bases communales ont augmenté de 7.1 % cette année.

Les taux d'impositions inchangés depuis plusieurs années s'élèvent à 35,06 % pour le foncier bâti et 40,00 % pour le foncier non bâti et 12.11 % pour la taxe habitation

Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition et demande au conseil de bien vouloir délibérer sur les taux à appliquer pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré le conseil décide maintenir les taux précédents à savoir :

35.06 % TFB - 40 % TBNB - 12.11 % TH

### III) Information sur les indemnités des Elus avant le vote du budget.

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités chaque année de présenter avant le vote du budget un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », Etat sur le Budget N-1

ELUS	Nombre de Mois	% indice 830/1027	Indemnité Brut mensuelle	Indemnité nette Mensuelle	Indemnité Brute annuelle	Indemnité nette annuelle
Olivier MAURY, Maire	12	30 %	1207.66	1044.63	14 246.88	12323.64
Bernard LEFRERE, 1 <sup>er</sup> Adjoint	12	10.70 %	430.73	372.58	5081.40	4395.42
Laurent WINTREBERT 2 <sup>eme</sup> adjoint	12	5.5 %	221.40	191.51	2611.92	2259.30
Thomas GREGORY 3 <sup>eme</sup> adjoint	5 mois 1/2	5.5 %	221.40	191.51	991.03	857.24
Jean Pierre BOINSKI 3 <sup>eme</sup> adjoint	4 mois 1/2	5.5 %	221.40	191.51	738.20	638.54

Le Maire ne touche pas d'indemnité en tant que Président du SIVU.

### IV) Vote du Budget Primitif 2023

Le Maire, après avoir présenté le tableau des dépenses prévisionnelles demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le budget Primitif 2023 :

#### FONCTIONNEMENT

Recettes : 448 290.88 € (dont 201 468,66 € de report de fonctionnement 2022)  
Dépenses : 448 290,88 €

#### INVESTISSEMENT :

Recettes : 81 773.10 € (dont 74 575.44 € de report investissement 2022)  
Dépenses : 81 773..10 €

Le Maire demande au conseil de bien vouloir voter pour le budget PRIMITIF

CONTRE : .....00..... ABSTENTION : .....00..... POUR : ...12.....  
Travaux à prévoir su 2024 : assainissement des école et du logement.

#### **V) Délibération fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de : 7.5. % en fonctionnement et 7.5 % en investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel .

Après en avoir délibéré le conseil décide de donner son accord à l'unanimité.

#### **VI) Devis relamping des écoles en LED**

Jean Pierre BOINSKI présente 2 devis pour le remplacement des lampes dans les écoles :

1. DUBOIS Electricité : 5 767.68 € TTC
2. SATCOMS : 4 490.69 TTC

Après en avoir délibéré le conseil décide de choisir l'entreprise SATCOM

#### **VII) Demande de subvention FARDA remplacement lampes classes**

Le Maire propose au conseil de faire une demande de subvention dans le cadre du FARDA pour le remplacement des lampes des classes, dans le cadre des projets aux services publics soit une subvention de 30 % et demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **VIII) Subvention UKRAINE**

Le Maire rappelle que l'an dernier, il avait été décidé le versement d'une subvention pour l'UKRAINE à la CROIX ROUGE. Le RIB demandé n'ayant pas été fourni la subvention n' a pu être versée. Mr MAURY souhaite tenir cet engagement et propose de verser la somme de 300 € à une association plus locale qui accueille des familles ukrainiennes. Il propose de verser à l'association CBOBODA UKRAINA, dont le siège social est 5 rue de bihucourt à BEHAGNIES. Il demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents

- Question Diverses
- Pour information projet devis de SIORAT pour enduit bi-couche, chemin des morts :  
Montant TTC : 6480 €
- Travaux prévus par la CUA : Cette année la douaisienne pour la nouvelle maison, étude des trottoirs rue guislain debeugny et bout rené edouard : travaux prévus en 2024
- En 2024, étude travaux trottoirs rue klawa et travaux prévus en 2025

- 2023 nouveaux trajets de Bus -
- Information comité animation : nouveau bureau . Bilan financier résultat 5102 € .
- 21 locations en 2022 : 12 héninois et 9 extérieurs
- . Propositions d'animations par le conseil.
  - . devis pour présentation de cheval de spectacle
  - . moule frites
  - . loto un samedi soir
  - . Brocante à vélo en avril 2024
  - . Club de marche le dimanche matin
  - . soiree théâtre
  - . concours de petanque sur le terrain
  - . information de Pass Numérique. Cédric référent numérique nous donne les informations. Le secrétaire général de google France sera présent le 11 avril pour une petite formation sur le cyber harcèlement. 13 h 30 15 h 30

Jean pierre BOINSKI informe de l'installation de VOLTALIS au club de foot, dans l'ancienne mairie grace à ce système on peut faire de la programmation.

Date pour la commission communication : 12 avril à 19 h

Prévoir une réunion de conseil pour l'Eolien : le 3 mai

Olivier MAURY

Bernard LEFRERE

Laurent WINTREBERT

Aurélien VARLET

Cédric DUDEK

Eric LOMBARD

Jean-Pierre BOINSKI

Martine FRAMERY

Julien MARQUIS

Pierre ROUSSEZ

Sylvie CARPENTIER

Emmanuel VERWAERDE

Christophe DELANNOY

Delphine DUBUIS